

PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR



Articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à 11 du Code de la santé publique

Une demande d'autorisation est à compléter **par lieu d'accueil** et à renvoyer à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du lieu d'accueil des mineurs **au plus tard 3 mois avant le début de celui-ci.**

Le projet éducatif, le plan et le procès-verbal de commission de sécurité des locaux sont à joindre à cette fiche.

Cette demande sera adressée pour avis, par la DDCS ou DDCSPP au médecin responsable du service départemental de la protection maternelle et infantile (SDPMI).

- * première demande d'autorisation
- * conditions identiques à la dernière der _____ * format date JJ/MM/année
- * modifications des conditions d'accueil de la dernière de _____ * format date JJ/MM/année

Cadre réservé à la DDCS de Moselle

n° d'organisateur _____

projet éducatif joint

plan des locaux joint

PV CS joint

date de péremption _____

demande complète

I- PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

1-1 L'organisateur est une personne morale

TYPE *

- association collectivité territoriale
- comité d'entrepri
- autre (préciser) _____

DENOMINATION

Nom complet de l'organisateur * _____

ADRESSE

N° et rue * _____

Code Postal * _____

Commune * _____

Mail _____

Téléphone * _____

Portable _____

Télécopie _____

REPRESENTANT LEGAL

Madame Monsieur

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénom _____

Date de naissance _____

PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR

Lieu de naissance

Fonction

1-2 L'organisateur est une personne physique

IDENTITE

Civilité * Madame Monsieur

Nom de naissance *

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

ADRESSE

N° et rue *

Code postal * Commune *

Mail

Téléphone *

Portable

Télécopie

IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

II- IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

TYPE *

Ecole maternelle

Centre de loisirs

hôtel

Ecole primaire

centre de vacances

gîte

autre (préciser)

DENOMINATION

Nom complet du lieu d'accueil *

ADRESSE

N° et rue *

Code postal *

Commune *

Mail

Téléphone *

Portable

Télécopie

ENREGISTREMENT DU LOCAL

N° d'enregistrement du local

Date de la déclaration du local à la DDCS ou DDCSPP (*s'il n'est pas encore enregistré*)

format date JJ

Date du dernier avis du service départemental de PMI de Moselle

format date JJ

Caractéristiques de l'établissement recevant du public (ERP)

Type ERP

Catégorie

Capacité maximale d'accueil

Date du dernier procès-verbal de commission de sécurité (*avec avis favorable*)

format date JJ

Date de l'arrêté municipal d'ouverture

format date JJ

IMPLANTATION DE L'ACCUEIL

salle polyvalente

équipement sportif

I/MM/AAAA

I/MM/AAAA

I/MM/AAAA

I/MM/AAAA

ACCUEILS DE LOISIRS

III- ACCUEILS DE LOISIRS

| période d'accueil | | nombre de mineurs accueillis | | | composition équipe d'encadrement | | |
|-------------------|------------------|------------------------------|-----------|-----------|----------------------------------|------------|---------------|
| | | moins de 6 ans | 6/ 11 ans | 12/17 ans | diplômés | stagiaires | non qualifiés |
| Périscolaire | Matin | | | | | | |
| | Pause méridienne | | | | | | |
| | Soir | | | | | | |
| extrascolaire | Mercredi | | | | | | |
| | Samedi | | | | | | |
| | Dimanche | | | | | | |
| | Autre(s) jour(s) | | | | | | |
| | Toussaint | | | | | | |
| | Noël | | | | | | |
| | Hiver | | | | | | |
| | Printemps | | | | | | |
| | Juillet | | | | | | |
| | Août | | | | | | |

âge minimum des mineurs susceptibles d'être accueillis :

MODALITES DE L'ACCUEIL

I- Aménagement des locaux

Nombre de pièces réservées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Superficie des locaux mis à disposition : à exprimer en m2

Les espaces et les locaux mis à disposition des mineurs de moins de 6 ans :

1- Les vestiaires

Y a-t-il un espace vestiaire ? Oui Non

Y a-t-il des patères et des casiers ? Oui Non

Sont-ils à hauteur maternelle ? Oui Non

2- La salle de sieste/repos

Y a-t-il une salle de sieste ? Oui Non

Celle-ci est-elle distincte de la salle d'activité ? Oui Non

Surface à exprimer en m2

Nombre de couchettes

Les draps sont-ils individuels ? Oui Non

Les couvertures sont-elles individuelles ? Oui Non

3- Le coin détente

Un coin détente est-il aménagé ? Oui Non

Comment ?

4- Les salles d'activités

Nombre de salles

surface à exprimer en m2

S'il s'agit d'une grande salle, un coin séparé est-il aménagé ? Oui Non

Le mobilier est-il adapté aux jeunes enfants ? Oui Non

5- La salle de restauration

Y a-t-il une salle de restauration ? Oui Non

Surface à exprimer en m2

Les équipements sont-ils à hauteur maternelle ? Oui Non

6- Etages

MODALITES DE L'ACCUEIL

Y a-t-il des étages ?

Oui Non

L'accès à ceux-ci est-il protégé ?

Oui Non

Comment ?

Y a-t-il des escaliers ?

Oui Non

Sont-ils sécurisés ?

Oui Non

Quelles mesures sont prises pour prévenir le risque d'accident ?

7- La sécurité dans les espaces accessibles

Des anti-pince-doigts sont-ils installés ?

Oui Non

Des protections sont-elles posées sur les angles saillants ?

Oui Non

Les prises de courant sont-elles en hauteur et protégées ?

Oui Non

Les poubelles sont-elles munies de couvercles ?

Oui Non

Si ces éléments ne sont pas présents, quelles mesures sont prises pour prévenir le risque d'accident ?

8- Le matériel pédagogique

De quel type de matériel pédagogique disposez vous ?

9- L'aménagement des locaux permet-il aux enfants d'avoir des repères ?

Oui Non

II- Equipements sanitaires

Nombre de WC

Sont-ils de taille maternelle?

Oui Non

Si non, nombre de rehausseurs?

Nombre de réducteurs

Nombre de lavabos

Sont-ils de taille maternelle?

Oui Non

Si non, nombre de marche pied

MODALITES DE L'ACCUEIL

La trousse à pharmacie est-elle conservée sous clef ?

Oui

Non

Les produits d'entretien sont-ils stockés sous clef ?

Oui

Non

MODALITES DE L'ACCUEIL

III- Espaces extérieurs

Existe-t-il un espace extérieur ?

Oui Non

Est-il clôturé ?

Oui Non

Y a-t-il des jeux de plein air agréés ?

Oui Non

Y a-t-il des plans d'eau ou bassins ?

Oui Non

Sont-ils protégés ?

Oui Non

Sont-ils rendus inaccessibles ?

Oui Non

Comment ?

Si non, quelles mesures prises pour sécuriser les extérieurs ?

IV- Le(s) projet(s) pédagogique(s) et l'encadrement

Le(s) projet(s) pédagogique(s) tient(tiennent)-il(s) compte de la spécificité des moins de 6 ans ?

Oui Non

Le(s) projet(s) pédagogique(s) tient(tiennent)-il(s) compte de la spécificité des enfants de moins de 6 ans porteurs de handicap ?

Oui Non

Est(sont)-il(s) établi(s) en équipe ?

Oui Non

Est-il prévu des activités en petit groupes préservant des temps de jeux libres ?

Oui Non

Est-il prévu des temps de détente ?

Oui Non

Des activités planifiées sont-elles prévues ?

Oui Non

Des activités en groupes selon l'âge des enfants sont-elles prévues ?

Oui Non

Quels sont les 3 axes forts structurant le projet pédagogique ?

Description succincte des activités proposées :

De quelle manière le projet éducatif développe t-il les compétences psycho sociales de l'enfant?

Le projet favorise t-il l'autonomie et la socialisation de l'enfant ?

Oui Non

Dans l'encadrement, y a-t-il des animateurs diplômés dans le domaine de la petite enfance ?

Oui Non

MODALITES DE L'ACCUEIL

Si oui, combien ?

Quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) particulière(s) ont-ils ?

Une partie de l'encadrement est-elle spécifiquement dédiée à l'accueil des moins de 6 ans ?

Oui

Non

Si oui, combien d'animateur(s) au total

Nombre de qualifié(s)

Nombre de stagiaire(s)

Nombre de non qualifié(s)

En cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de troubles de la santé quelles sont les dispositions prévues ?

Cadre réservé au Conseil départemental de la Moselle

Avis du médecin responsable du service de protection maternelle et infantile concernant l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Après étude du dossier le

Après visite en date du

avis favorable

(pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans à moduler en fonction du nombre total d'enfants accueillis toutes tranches d'âge confondues)

Capacité maximale d'accueil

Périscolaire :

matin/soir (nb enfants)

pause méridienne (nb enfants)

Extrascolaire (nb d'enfants)

Age minimal des enfants pouvant être accueillis :

Avis valable jusqu'au (sous réserve de modifications)

avis réservé pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans

joindre le rapport de visite

Date

signature médecin responsable de PMI